

PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 12 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : BASSET Thierry, ENSMINGER Sandrine, GAMOT Franck, GAMOT Jean-Claude, LALUE Jean-Bernard, MAZET Pascal, PRADERIE Marie, RIBATET Marie-Claude.

Absents: GORSE Francis, GRENIER Bernard, MAUD Jean-Christophe.

Marie PRADERIE est élue secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017.

Il est demandé qu'une erreur soit rectifiée au paragraphe IV (choix de l'entreprise pour les travaux de réfection du préau de l'ancienne mairie) dernière phrase : « Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise PAREMENT PIERRE PERIGORD pour un montant de 4 571 € HT » et non 6 660 € HT.

Le projet du procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte administratif dressé par le Maire.

Considérant que tous les comptes ont été vérifiés et étant conforme au compte de gestion dressé par le receveur, le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte administratif de la commune de l'exercice 2016 du Maire et le compte de gestion du receveur s'élevant à :

Résultat de l'exercice :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	88 940.01 €
	Recettes :	115 137.36 €
	Solde 2015 :	+ 26 197.35 €

Section d'investissement :	Dépenses :	53 152.66 €
	Recettes :	34 011.33 €
	Solde 2015 :	- 19 141.33 €

DECIDE d'affecter au budget général 2017, les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	Résultat de clôture 2015 :	92 196.79 €
	Part affecté à l'investissement 2016 :	24 182.11 €
	Résultat de l'exercice 2016 :	26 197.35 €
	Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	94 212.03 €
Section d'investissement :	Résultat de clôture 2015 :	1 552.13 €
	Part affecté à l'investissement 2016 :	0.00 €
	Résultat de l'exercice 2016 :	- 19 141.33 €
	Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	- 17 589.20 €

- En Fonctionnement Recette, au compte 002, l'excédent antérieur reporté qui s'élève à 48 700.99 €
- En Investissement Dépense, au compte 001, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté qui s'élève à 17 589.20 €
- En Investissement Recette, au compte 1068, affectation du résultat de 45 511.04 €

III – VOTE DES ETATS 1259.

Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2017 et de l'imprimé 1259 MI des impôts.
Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE les 4 taux de l'imprimé 1259 MI à savoir :

Taxe d'habitation :	6,64 %
Taxe foncière (bâti) :	4,33 %
Taxe foncière (non bâti) :	25,91 %
Cotisation foncière des entreprises :	11,27 %

IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.

Le Maire présente le Budget Primitif 2017 de la Commune.
Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE et APPROUVE le budget primitif 2017 de la Commune :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses :	164 297.90 €
Section d'investissement en recettes et dépenses :	101 366.85 €

V – DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle commission, la commission Développement Economique, a été créée au sein de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède et qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune.

Le Conseil Municipal élit les délégués comme suit :

Délégué titulaire : LALUE Jean-Bernard

Délégué suppléant : PRADERIE Marie

VI - DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION ACTION SOCIALE ET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle commission, la commission Action sociale et aire d'accueil des Gens du voyage, a été créée au sein de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède et qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune.

Le Conseil Municipal élit les délégués comme suit :

Délégué titulaire : PRADERIE Marie

Délégué suppléant : LALUE Jean-Bernard

VII – QUESTIONS DIVERSES

-vues aériennes de la commune de Monplaisant

Mr.de la sociétéest passé à la mairie le mardi précédent et a proposé au maire et aux 2 adjoints présents plusieurs vues de la commune prises par ses soins, d'un hélicoptère.
Le conseil municipal valide le choix de l'une des photos.

-Compétence école

Des communes dont Pays de Belvès et Saint –Cyprien, souhaitant reprendre la compétence école une commission a été créée pour en étudier la possibilité et la faisabilité.

2 réunions ont déjà eu lieu. La prochaine se tiendra le jeudi 11 mai à Saint-Cyprien.

(22 enfants de Monplaisant fréquentent l'école de Belvès et 3 celle de Sagelat.)

-Remerciements

Mr le Maire fait part d'un courrier de Marie Praderie remerciant le Conseil Municipal pour son soutien à l'occasion du décès de son époux le 23 février.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30